



Morlaix Communauté Séance du lundi 5 octobre 2026 Délibération D26-154

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 46

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de représentations : 1

Nombre de votants : 48

Secrétaire de séance : Marion Picart

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Locquéholé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougouven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Birel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Était représenté par : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h par Delphine Masson

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Valérie Scattolin à Nathalie Barnet

Était absent excusé : **Henvic** : Anne-Lise Jacq, **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Plouigneau** : Yves Jouan, **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret.

Tableau des emplois

Rapporteur : Catherine Tréanton

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 modifiée du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Les réorganisations des services, quand elles sont nécessaires et impliquent une ou des créations de postes, sont soumises à l'avis préalable du Comité Social Territorial (CST).

La réalisation du projet de territoire de Morlaix Communauté implique des adaptations régulières du tableau des emplois pour mettre en œuvre les actions et projets programmés.

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs de Morlaix Communauté, pour répondre aux besoins des services, et pour garantir une qualité de service public communautaire en adéquation avec les attentes de la population et dans le respect de la maîtrise des dépenses budgétaires,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- De valider le tableau des emplois dont plusieurs postes évoluent dans leur positionnement au sein de l'organigramme, leur intitulé ou dans leur calibrage.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Ressources et affaires générales du 16 septembre 2026 ;

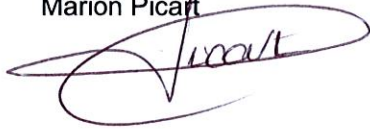
Il est proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver les modifications du tableau des effectifs telles qu'indiquées ci-dessus, et conformément au document joint.
- de dire que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets de Morlaix Communauté.
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les formalités administratives, techniques ou financières, nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et à signer tout document utile à cet effet.

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Marion Picart



Le Président,
Jean-Paul Vermot



MORLAIX
communauté
de MONTROUILLE